

NATURE & PROGRÈS

ARTICLES

[mise à jour : 05/2010]



Chaque mois, retrouvez notre nouvelle rubrique « Le label du mois » !

 En mai, découvrez-en plus sur le label « Nature & Progrès ».

Le label Nature & Progrès se retrouve sur des produits alimentaires, des cosmétiques et des produits d'entretien.

Pour obtenir le label, il faut à la fois :

- respecter un cahier des charges technique. Parmi les plus sévères, le cahier des charges Nature & Progrès est encore plus exigeant que la réglementation européenne sur l'agriculture biologique.
- signer la charte de Nature et Progrès. La charte a pour toile de fond un projet de société basé sur des relations de convivialité et de proximité entre les hommes et leur milieu. Elle se veut un guide qui amène les adhérents à améliorer, année après année, leurs pratiques écologiques, sociales et économiques.

Nature & Progrès est donc un label particulièrement strict, contrôlé par un organisme indépendant. Pour consulter les cahiers des charges pour chaque type de produits, consultez le site de [Nature & Progrès \(France\)](#).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/Nature-Progres>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/etiquetage>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[4] http://www.natureetprogres.org/producteurs/cahier_des_charges.html

